



N° d'enregistrement 1 649 069 865
N° d'acte 10

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d' HAVERNAS

1 RUE DE LA BASSEE
80670 HAVERNAS

Séance du : 25/03/2022

President Madani Butin Jean-Luc

Présents : Madani Butin Jean-Luc, Leguay Lionel, Choquart Joelle, Domet Eric, Bellegueille Volclair Janine, Leclercq Guillaume, Petit Guillaume, Carnoy Nathalie

Absents excusés Liné Gautier

Secrétaire : Leguay Lionel

Point n°1 : Vote du Compte administratif

Mr le maire expose au conseil municipal les résultats comptables 2021.

Les résultats sont les suivants:

Total des dépenses : 310 728.36 €
Avec un investissement de : 83 530.67 €

Total des recettes : 424 130.21 €

Total excédent pour l'année 2021 : 110 612 €

Monsieur le maire expose au conseil que les comptes sont à l'équilibre, que le résultat est conforme aux prévisions de début de mandat.

Les efforts de chacun pour une meilleure maîtrise des dépenses est payante, ce résultat nous permet de pouvoir nous projeter sereinement notamment sur le projet d'assainissement.

Mr le maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal (sans Mr le maire) vote à l'unanimité à main levée et approuve le compte administratif 2021.

Point n°2 : Vote du budget 2022

Mr le maire expose au conseil municipal le budget 2022.

Total des dépenses de fonctionnement estimées à : 386 364.35€
Total investissement prévisionnel de : 183 518.28 €

Pour un budget en dépenses 2022 : 569 882.63 €
Pour un budget en recettes 2022 : 569 882.63 €

En investissement est prévu dans l'ordre des priorités :

N°1 : Assainissement

N°2 : Projet de caméras de vidéos surveillance (suivant résultats subventions)

N°3: Projet de city-stade à coté de la salle des fêtes (suivant résultats subventions)

Point n°3 : Délibération prise en charge repas cantine RPC

Mr le maire expose au conseil que les conventions sisco avec les communes sont plus longues que prévues. La mairie de Villers-Bocage nous donne la possibilité de pouvoir déduire la participation cantine directement sur la facture des parents.

De fait, les familles seront directement sur la grille tarifaire commune Villers-Bocage.

Autrement dit 3.50 € par repas.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à main levée approuve à l'unanimité la délibération.

Point n°4 : Dates des sorties organisées par la commune

Sortie Nausicaá

Le maire expose au conseil municipal une proposition de sortie au centre national de la mer communément appelé "Nausicaá" à Boulogne sur mer.

Mr le maire propose au conseil municipal d'ouvrir cette sortie au CCAS ainsi qu'aux enfants du village.

Mr le maire propose que cette sortie soit gratuite (repas compris).

Celle-ci aura lieu le samedi 21 mai 2022, un formulaire d'inscription sera proposé mi avril.

Le nombre de places sera limité, la priorité sera donné aux premiers inscrits.

La fête du village

La fête du village aura lieu du vendredi 22 avril 2022 au dimanche 24 avril 2022. Elle se fera sur la place de l'église.

Les attractions y seront gratuites (manéges)

Il y aura une buvette et un service de restauration sur place.

Pour extrait

Le Maire Madani Butin Jean-Luc

